



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11 MAI 2020

### Entreprises en difficulté... d'autres solutions que la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) ou la faillite existent !

*Le Tribunal de l'Entreprise du Brabant Wallon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (avec le soutien des acteurs économiques et des associations d'entreprises du BW) et le Barreau du Brabant wallon collaborent et facilitent l'accès à la procédure de Médiation d'entreprise.*

Nombre d'indépendants, de PME ou de grandes entreprises souffrent d'un manque de trésorerie dû, entre autres, à des retards de paiements.

**Une chaîne d'insolvabilité peut être évitée si une entente entre débiteurs et créanciers est tentée suffisamment tôt. Osez alors faire cette démarche envers vos créanciers et analysez la piste de la MEDIATION D'ENTREPRISE.**

Le rôle du Médiateur d'entreprise est d'accompagner l'entreprise ou l'indépendant dans la durée pour trouver des solutions au surendettement. Il est l'intermédiaire entre eux et les créanciers, tout en respectant les prescrits de la loi et en gardant toujours le souci d'impartialité et d'équité entre les parties.

A l'initiative du Tribunal de l'Entreprise du Brabant Wallon, avec la collaboration de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (soutenue par les acteurs économiques de terrain) et le Barreau du Brabant wallon, un processus centralisé a été mis en place pour faciliter l'accès à cette procédure de Médiation d'entreprise.

**E-mail : [conseils.entreprises@ccibw.be](mailto:conseils.entreprises@ccibw.be)**

**Téléphone au 0470 36 78 56**

L'entreprise ou l'indépendant sera dirigé vers la permanence de conseils gratuits donnés par des praticiens de l'insolvabilité chevronnés en toute confidentialité, pour ensuite être guidé pour accomplir les bonnes démarches.

**Des solutions existent... des acteurs sont prêts à vous aider.**

---

#### **Contact presse :**

au Tribunal de l'Entreprise du Brabant wallon (TEBW) :  
Mr Dejan SAVATIC, Président du Tribunal de l'Entreprise du Brabant wallon  
[secretariat.président.TEBW@just.fgov.be](mailto:secretariat.président.TEBW@just.fgov.be) - 067/28.38.81 et 067/28.38.80  
Rue Clarisse n°115, 1400 Nivelles

à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) :  
Mme Céline SQUELART, Directrice Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon  
[celine.squelart@ccibw.be](mailto:celine.squelart@ccibw.be) – 0475 93 06 67  
Avenue Robert Schuman n°101, 1401 Nivelles

au Barreau du Brabant wallon :  
Mr Gérard LEPLAT, Avocat  
[gl@altalaw.be](mailto:gl@altalaw.be) - 0475 23 09 74  
Place Albert 1<sup>er</sup> n°1, 1400 Nivelles

---